

L'adaptation de la formation agricole à la stratégie de développement agricole et rural au Maroc

Abdeslam EL BAKKARI, *ingénieur agronome spécialisé en économie rurale et gestion de projets*,
chef de la division Adéquation formation/emploi
à la Direction de l'enseignement, de la recherche et du développement,
Ministère de l'agriculture et de développement rural.
aelbakkari@yahoo.fr

La formation agricole au Maroc a connu des adaptations successives pour accompagner l'évolution de la politique économique et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole et rural. Cette adaptation s'est basée sur un travail d'ingénierie, accompli, avec plus ou moins de réussite, par un réseau de seize pôles, répartis sur l'ensemble des régions du pays. C'est ce qu'essaye de restituer, succinctement, la présente communication.

Un projet pour traiter la problématique de la formation comme facteur de développement

A partir de 1984, le Maroc est entré dans un programme d'ajustement structurel de son économie, dont l'un des objectifs visait la restauration des équilibres budgétaires. La restriction des dépenses qui s'en est suivie s'est traduite par une réduction drastique des recrutements dans la fonction publique. De ce fait, et pour prévenir un chômage massif des diplômés, il fallait réorienter la formation vers les besoins du secteur privé.

Une réforme fût alors introduite en deux étapes, en 1984 et en 1986 (respectivement, dans l'enseignement technique et la formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur agricole) avec, comme axes majeurs, le renforcement de la formation pratique et l'instauration de stage en milieu professionnel. Ainsi, un projet de formation pratique fût initié au niveau des établissements de formation professionnelle et un stage d'immersion dans le milieu professionnel (connu actuellement par « stage 250 ») fût lancé au niveau de l'enseignement supérieur.

Cependant, l'étude de la problématique de la formation, considérée comme facteur de développement, et non une fin en soi (comme c'était le cas dans les années soixante et soixante-dix), à travers des enquêtes dans les exploitations et les entreprises agricoles, en 1989¹, a fait prendre conscience que l'emploi des diplômés n'est que la partie visible de l'iceberg. Car deux autres aspects de cette problématique sont aussi importants, sinon plus, que l'emploi des diplômés, à savoir que :

- la majorité des jeunes ruraux n'arrivent pas à accéder à la formation, à cause des critères et des conditions requis (niveau de scolarité, âge, calendrier, éloignement des centres de formation,...), les filles étant doublement défavorisées ;

¹ Etude réalisée avec l'appui de la FAO dans le cadre d'un projet global qui concernait également le système de vulgarisation.

- la majorité des exploitants agricoles (ou des gérants de ces exploitations) ont une moyenne d'âge élevée et peu d'entre eux possèdent un niveau de formation susceptible de leur permettre d'utiliser les techniques modernes de production.

Autrement dit, même si on arrive à insérer la totalité des lauréats, le développement du secteur agricole ne sera pas assuré pour autant, du moins au rythme escompté.

Un projet fût alors mis en œuvre, de 1991 à 1993, avec l'appui de la FAO et le financement du PNUD, pour initier une démarche de traitement de l'ensemble de la problématique². Ce projet a abouti à trois produits : la création d'un observatoire de l'emploi ; la conception d'un projet formation- conseil des ruraux, par l'approche participative ; et, l'élaboration d'un projet d'installation des diplômés à leur propre compte, en tant qu'entrepreneurs³.

L'originalité de ce projet est qu'il n'a pas opté pour l'importation de solutions clé en main, mais qu'il a mobilisé les compétences nationales⁴, avec des apports ponctuels d'ordre méthodologique des consultants, et qu'il a mis en place un réseau de cellules régionales⁵ (seize cellules à raison d'une cellule par région) pour pérenniser l'activité.

² Projet Adéquation Formation Emploi en Agriculture (Projet MOR/90/018). Son consultant principal était le regretté Daniel Parrot, ancien directeur du BDPA et de l'Institut FORHOM. Les consultants associés étaient : Mr Jean Laforge, enseignant à l'ENFA de Toulouse, ; Mme Aniès Lemagadoux, consultante indépendante ; Mme Françoise Navez, enseignante à l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme à Rabat.

³ Ce projet a été présenté dans l'un des ateliers des Journées d'Etudes « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international » de novembre 1999.

⁴ Le projet a mobilisé une centaine de compétences nationales en activité dans le système de formation, y compris l'enseignement supérieur et la recherche, dans les organismes de développement et les organisations professionnelles.

⁵ Les cellules sont composées d'un représentant du système de formation, en tant que coordinateur, d'un représentant des organismes de développement (direction provinciale de l'agriculture, office régional de mise en valeur agricole,...) et d'un représentant des professionnels (Chambre d'agriculture, organisations professionnelles des filières comme les céréaliers, les producteurs et exportateurs de fruits et légumes, les éleveurs)

La formation alternée pour mieux adapter la formation aux besoins de l'agriculture moderne

Le Projet adéquation formation/emploi a préparé le terrain (notamment par la conceptualisation de la démarche d'analyse des besoins et par la mise au point du procédé de l'ingénierie pédagogique pour l'élaboration des programmes de formation à partir des enquêtes sur les métiers et les emplois) à l'introduction de la formation alternée⁶.

Celle-ci, instituée en 1996 par la loi 36.96, stipule, entre autre, que 50% au moins de la formation se déroule dans les exploitations ou dans les entreprises. Elle a reconnu donc, de facto, aux professionnels, dits « maîtres de stage », un rôle de partenaire dans le processus de formation.

L'intérêt ultime de ce mode de formation, outre le fait qu'il fait appel en permanence au travail d'ingénierie, est qu'il permet de mieux communiquer avec le milieu professionnel et d'intégrer, de manière directe et organique, la rationalité de ce milieu dans le substrat de la formation et, de ce fait même, qu'il anticipe les conditions d'insertion des diplômés (certaines de ces conditions, notamment d'ordre comportemental, ne peuvent s'apprendre qu'en situation de travail, en vraie grandeur, et non en classe ou en travaux pratiques que ce soit au laboratoire et sur le polygone pédagogique).

En revanche, il se limite à l'agriculture de marché, utilisant des techniques modernes de production et de gestion (notamment l'agriculture d'export, l'agriculture des périmètres irrigués, l'agriculture intensive sub-urbaine : élevage d'embouche, pépinières de plantes ornementales, et les activités de services et de l'agrofourriture), susceptibles de fournir un réceptacle adéquat (assiette foncière, diversification des spéculations, intensité de l'activité agricole) et d'assurer un encadrement convenable (tuteurs ou maître de stage) des apprenants.

D'autre part, ce mode de formation a permis (résultat non visé au départ, mais qui s'est avéré être d'un grand secours pour affronter la tendance de réduction budgétaire et l'augmentation des effectifs) de réduire les coûts de la formation et de libérer la moitié de la capacité pédagogique (places, formateurs et autres).

Par ailleurs, il convient de signaler que la coopération française a contribué au renforcement de ce type de formation, à travers des jumelages entre établissements marocains et français du Réseau Maroc, par des expertises, comme ce fût le cas pour la création de la filière technico-commerciale⁷, et par des apports financiers, par exemple pour l'instauration d'une filière de Techniciens spécialisés en Hydraulique et Environnement⁸.

⁶ L'enseignement supérieur n'est pas concerné par ce type de formation. Comme partout ailleurs, il dispose de sa propre dynamique d'adaptation.

⁷ L'équipe d'experts était constituée de Mr Bernard Coutanceau, inspecteur honoraire de l'apprentissage, Mme Nadine Noiret, directrice du CFA de Toulouse-Auzeville, Bernard Opérie, chargé de mission de développement de l'apprentissage au même centre et Jean Pierre Tosi, inspecteur à l'ENESA de Dijon.

⁸ Projet de coopération décentralisé, en collaboration avec l'Ecole des Etablières, et le financement du Conseil Régional de la Vendée.

La formation par apprentissage pour la formation des ruraux

L'introduction d'une dimension « Développement rural » dans les missions du Ministère de l'Agriculture, en 1998, dans le cadre de la volonté politique du Gouvernement de donner toute son importance au monde rural⁹, a reposé en force la question de la formation des ruraux, déjà soulevée par le Projet Adéquation Formation/Emploi. Pour y faire face, il a été décidé de mettre en place un nouveau mode de formation dit « formation par apprentissage ».

L'étude réalisée à cet effet¹⁰ a recommandé de baser ce mode de formation sur cinq principes :

- l'assouplissement des critères d'accès (âge de 15 à 24 ans, niveau de scolarité primaire) et l'adaptation aux contraintes des ruraux (disponibilités hors périodes des travaux agricoles, rapprochement de la formation des lieux d'habitat, respect des coutumes);
- le partage des responsabilités dans l'organisation de la formation avec les institutions rurales (communes rurales, associations locales, ONG) et les parents des concernés;
- le parrainage des apprentis par les professionnels et leurs organisations (plus que l'encadrement prévu par la formation alternée);
- la réalisation de 80% de la formation en situation de travail professionnel ;
- viser la finalité de l'insertion et de l'impact sur le développement local, dès le départ, à la phase de l'identification des jeunes à former (c'est notamment le cas des fils et filles d'agriculteurs, appelés à prendre la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole).

L'étude a capitalisé, notamment, les expériences de formation des fils d'agriculteurs, effectuées depuis 1996 avec l'appui de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales Françaises, dans le cadre des programmes annuels de coopération sous l'égide du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

Suite à cette étude, le Ministère de l'Agriculture a proclamé un programme national de formation de 300.000 jeunes ruraux à l'horizon 2010.

La loi institutionnalisant ce mode de formation a été promulguée en 2000 (loi 12.00).

Mais sa mise en oeuvre n'a commencé qu'en 2002-2003 pour une question de ressources budgétaires.

L'originalité de ce mode de formation réside dans le fait qu'il a ouvert la voie à la passation de conventions de partenariat entre l'administration et les associations pour confier à celles-ci la réalisation d'une partie du programme. C'est ainsi que cinq maisons familiales

⁹ La population rurale représente 46% soit, environ, 14 millions d'habitants.

¹⁰ Etude de mise en place d'un mode de formation par apprentissage dans le secteur agricole, réalisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, par un financement de la Banque Mondiale (MOR EDUC-AGRI (PHRD)- IAV HASSAN), juillet 2000.

Une présentation de cette étude figure dans la communication faite aux 7èmes Journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international », tenues à Paris les 16 et 17 janvier 2003, par A. El Bakkari et J. Boujendar. Cf « Evolution du dispositif de formation face aux enjeux du développement rural- Cas du Maroc », in Recueil des communications, p45.

rurales marocaines se sont constituées et ont entamé des actions de formation des jeunes de leurs terroirs.

La mise à niveau du secteur agricole, un nouveau chantier pour l'ingénierie de formation

Le Maroc a signé des accords de partenariat et de libre échange avec plusieurs pays : l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique, quelques pays arabes (Tunisie, Egypte, Jordanie) et la Turquie qui impliquent une mise à niveau du secteur agricole pour qu'il soit en mesure de relever le défi de la compétitivité qui en découle. Le système de formation est appelé à y contribuer par une offre de formation encore plus adaptée aux besoins, plus diversifiée et plus performante (efficacité et efficience).

Dans cette perspective, une étude d'orientation et de réforme du système vient d'être lancée avec deux objectifs principaux:

- la détermination des besoins potentiels et des demandes actuelles en compétences par sous-secteur et par filière ;
- l'élaboration de projets de formation en partenariats avec les organisations et les associations professionnelles.